

# POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT À L'INITIATIVE DE L'ACHETEUR



Informations et inscription  
AGESSS.QC.CA

COLLOQUE 2024

26 et 27 septembre 2024  
Manoir Richelieu (La Malbaie)

## Participation en virtuel à l'Assemblée générale annuelle de l'AGESSS



### Info

Les informations relatives à l'AGA et la plénière en virtuel feront l'objet d'un envoi ultérieur au cours de l'été.

## Participation en présentiel au Colloque AGESSS 2024

- Pour l'inscription au colloque de l'AGESSS en présentiel, un coût unique de 625 \$ incluant les taxes est prévu et ce, sans égard à la participation du membre à l'ensemble des activités, le cas échéant. Ce coût ne comprend pas les frais d'hébergement, lesquels sont assumés entièrement par le membre, invité à faire sa réservation auprès de l'établissement hôtelier [via ce lien](#) ;
- Le membre :
  - Doit, au moment de son inscription au colloque, déboursier l'entièreté des frais d'inscription;
  - Qui annule son inscription au colloque **avant le 26 août 2024**, en envoyant un courriel à [colloque@agecsss.qc.ca](mailto:colloque@agecsss.qc.ca), obtient un remboursement complet des frais d'inscription;
  - Qui annule son inscription au colloque **avant le 9 septembre 2024**, en envoyant un courriel à [colloque@agecsss.qc.ca](mailto:colloque@agecsss.qc.ca), obtient un remboursement de 50% des frais d'inscription;
  - Qui annule son inscription **à compter du 9 septembre 2024** assume l'entièreté des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera accordé par l'Association pour toute demande d'annulation transmise à compter de cette date.
  - Est responsable d'annuler son hébergement, le cas échéant, auprès du Manoir Richelieu. Pour toute annulation transmise moins de 72h précédant la première nuitée, celle-ci sera facturée et le membre en assume les frais d'hébergement liés à cette annulation.

- Accepte expressément qu'aucun remboursement ne sera accordé advenant que la demande d'annulation d'inscription soit transmise à l'expiration des délais impartis, notamment, mais sans limitation, au motif que le membre ne se soit pas présenté à l'événement.